




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-17**

Séance publique du

1 février 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190201- lmc1149073-DE-1-1
Date de signature : 06/02/2019
Date de réception : mercredi 6 février 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : CANDIDATURE DE LA VILLE AU LABEL TERRITOIRE DURABLE

Le 1 février 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 25/01/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Muriel HERNANDEZ, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2019

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : CANDIDATURE DE LA VILLE AU LABEL TERRITOIRE DURABLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en articulation avec les dispositifs portés par la DREAL Direction Régionale de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur et avec l'appui de l'ARPE Agence Régionale Pour l'Environnement, accompagne désormais les territoires de la région dans la déclinaison locale des accords de Paris au moyen d'un dispositif de labellisation initié en 2018 et intitulé : « Label Territoire Durable – une COP d'avance » (mode d'emploi et dossier de candidature ci-annexés).

L'objectif est à la fois de valoriser les démarches conduites en matière de développement durable sur le territoire régional mais également d'accompagner les collectivités engagées dans un processus d'amélioration continue et de pas en pas en fonction de leurs projets de territoire.

Pour notre ville, cette démarche est une opportunité de valoriser les actions déjà conduites auprès de nos habitants et de nos partenaires mais également de faire partie d'un réseau de collectivités reconnues en la matière et de bénéficier de leurs retours d'expériences. Elle nous permettra d'évaluer notre niveau d'engagement afin de donner une vision objective et transversale des thèmes à approfondir et de fédérer nos services autour d'une dynamique commune porteuse de sens.

En effet, si l'exercice réglementaire annuel de production du rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable, conduit depuis 2010 fait apparaître une montée en puissance progressive des actions sur notre territoire, le bilan dressé pointe néanmoins la nécessité de mettre davantage en synergie et de rendre plus lisibles celles-ci d'une part et d'amorcer des actions sur d'autres thématiques moins avancées d'autre part.

Pour ce faire, il avait déjà été entériné (DL.2016-260 du 20 juin 2016) l'engagement de la ville d'Aix en Provence dans une démarche de Plan Local de Développement Durable, qui a pour objectif de structurer progressivement les actions et de clarifier les priorités en la matière. Une mission dédiée « développement durable » a été instaurée au sein de l'organigramme des services au 1^{er} janvier 2018 notamment dans cet objectif.

Le label « Territoire durable, une COP d'avance » auquel il vous est proposé de candidater s'inscrit dans cette continuité et cette volonté d'amélioration continue et représente un facteur de mobilisation important de nos services auxquels il a été assigné pour 2019 deux objectifs prioritaires : le numérique et le développement durable.

Dans le cadre de la démarche projet initiée pour le montage du dossier de candidature, il sera constitué un comité de pilotage composé de 5 élus.

Par conséquent, je vous demande mes chers collègues de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la décision de la ville de porter sa candidature au label Territoire Durable – une COP d'avance,
- **DESIGNER** Monsieur Jules SUSINI, élu délégué à l'Environnement et au Développement Durable comme élu référent de la démarche,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter le cas échéant toutes aides financières ou technique pour la constitution, la mise en œuvre ou l'évaluation de la démarche de labellisation Territoire Durable,
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier d'Aix-Municipale fera recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés	: 51
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
UNE COP D'AVANCE

Transition écologique
les collectivités s'engagent !

"UNE COP D'AVANCE" UN LABEL, UN TROPHÉE

MODE D'EMPLOI



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Animé par



La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté le 15 décembre 2017 son plan Climat. Un an après l'entrée en vigueur des accords sur le climat, le Président Renaud Muselier souhaite faire de la Région un moteur en matière d'environnement.

Pour rappel, en 2015, 193 pays dont la France ont adopté :

- un accord mondial sur le changement climatique, "l'Accord de Paris"

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/accord-paris-et-cadre-international-lutte-contre-changement-climatique

- ainsi qu'un nouveau programme de développement durable "l'Agenda 2030", articulé autour de 17 Objectifs de Développement Durable

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ODD

Un dispositif en deux volets :

UN LABEL "TERRITOIRE DURABLE - UNE COP D'AVANCE"

Sur la base des réponses apportées au questionnaire, vous vous verrez décerner un label valorisant votre engagement.

Il identifiera votre niveau de performance de 1 à 4.

UN TROPHÉE "UNE COP D'AVANCE"

Sur la base des réponses apportées au questionnaire, un trophée récompensera la meilleure collectivité de l'année.



4 bonnes raisons de candidater



Valoriser l'engagement de votre collectivité en faveur de la transition écologique et énergétique auprès de ses habitants et de ses partenaires



Faire partie d'un réseau de collectivités engagées et de bénéficier de conseils de professionnels et de retours d'expériences



Évaluer le niveau d'engagement de votre collectivité et donner une vision transversale et large des thèmes à travailler pour la mise en œuvre concrète des accords de Paris



Fédérer vos services et votre équipe autour d'une dynamique commune

Qui peut participer ?

SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR :



Communes
Communautés de communes
Communautés d'Agglomérations
Métropoles
Territoires des Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial

Pourquoi un tel dispositif de labellisation ?

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en articulation avec les dispositifs portés par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et avec l'appui de l'Agence Régionale pour l'environnement, accompagne les territoires de la région dans la déclinaison des accords de Paris à travers une labellisation de leur démarche.

L'objectif est de valoriser l'existant et de les engager dans un processus d'amélioration continue et de pas à pas en fonction du projet de territoire.

Comment participer ?

Pour candidater, vous êtes invité à :

✓ REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire permettra de recenser les actions et les démarches mises en place par la collectivité en matière de développement durable en répondant à 30 questions portant sur **8 ambitions** :



Pour remplir le questionnaire, n'hésitez pas à vous appuyer sur une équipe projet.

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1 Démarche globale de développement durable | 5 Économie responsable et circulaire |
| 2 Aménagement durable | 6 Biodiversité et ressources |
| 3 Transition énergétique | 7 Alimentation durable |
| 4 Nouvelles mobilités et déplacements doux | 8 Écocitoyenneté, santé et bien vivre |



BESOIN D'AIDE POUR REMPLIR VOTRE DOSSIER ?

ARPE - Unité Ecodéveloppement et projets territoriaux

Maxence Coulon
m.coulon@arpe-paca.org
04 42 90 90 71

TÉLÉCHARGER LE QUESTIONNAIRE sur territoires-durables-paca.org

✓ JOINDRE LES DOCUMENTS PRINCIPAUX UTILISÉS POUR RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE NOTAMMENT S'ILS EXISTENT :

- La ou les délibérations d'engagement dans la ou les démarches de développement durable,
- Le ou les plans d'actions et bilan de la ou les démarches de développement durable,
- Le rapport de développement durable,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU ou du SCOT,
- Tout document pouvant servir de base à l'analyse : documents de communication ou liens vers le ou les sites internet.

✓ JOINDRE UN COURRIER DU MAIRE OU DU PRÉSIDENT

En indiquant que la collectivité se porte candidate à la labellisation "**Une COP d'avance**" et présentant ses motivations.

✓ RENVOYER LE DOSSIER À CETTE ADRESSE :

✉ labelcopdavance@arpe-paca.org



DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES :

✓ 12 JUILLET 2018

Comment est évalué le dossier ?

ATTENTION

- Le jury analysera uniquement les actions réalisées ou en cours [études, diagnostics] mais pas les actions en projet [NB : les actions en projet ne sont pas concernées]
- Le jury prendra en compte dans son évaluation les actions réalisées par la collectivité elle-même ainsi que celles réalisées par des partenaires en collaboration avec la collectivité [exemple: les actions réalisées par des associations,...]

ÉTAPE 1 ANALYSE DES CANDIDATURES

Une jury technique, composé de la Région, la DREAL, l'ARPE, l'Agence de l'eau, l'ADEME et la DRAAF, assurera l'analyse des dossiers. Pour chaque candidat, le jury technique s'appuiera sur :

- Une analyse technique réalisée par l'ARPE.
- Une audition ou visite des collectivités candidates qui seront invitées à présenter leur démarche.

ÉTAPE 2 ATTRIBUTION DES LABELS ET DES TROPHÉES

Les collectivités lauréates se verront attribuer par le jury un label et pour les meilleures d'entre elles un trophée.

Vous êtes lauréats ?

Lorsque vous obtenez le label ou le trophée, nous mettons à votre service trois dispositifs d'information et de valorisation de votre démarche :



Une cérémonie de remise des labels et trophées

Les collectivités lauréates seront mises en lumière lors de la remise des labels.



Un kit de communication

L'obtention du label et/ou du trophée se matérialise par un logo à apposer sur vos documents de communication et différents supports de communication.



Une journée régionale de partage

L'objectif de cette journée est de permettre aux territoires engagés de valoriser leurs expériences pour inciter d'autres à agir et d'échanger pour aller plus loin.

À SAVOIR !

**LE LABEL EST DONNÉ POUR 3 ANS
MAIS PEUT ÉVOLUER CHAQUE
ANNÉE**

L'enjeu est de maintenir une progression annuelle et postuler ainsi, dès l'année suivante, à un niveau supérieur.



**POUR ALLER + LOIN
UN SITE RESSOURCES**

www.territoires-durables-paca.org

Préambule



RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
UNE COP D'AVANCE

"UNE COP D'AVANCE" UN LABEL, UN TROPHÉE QUESTIONNAIRE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Animé par

ARPE
AGENCE RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT



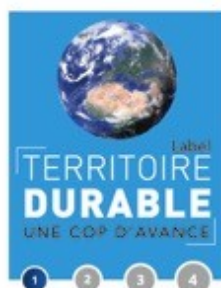
Préambule

La labellisation "UNE COP D'AVANCE" est initiée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour accompagner les territoires dans la déclinaison des accords de Paris¹.

¹ La Région a validé le 15 décembre 2017 son Plan Climat et souhaite faire de la région un moteur en matière d'environnement.

Portée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en articulation avec les dispositifs portés par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et animée par l'Agence Régionale pour l'environnement, cette labellisation a pour objectif de valoriser les territoires engagés dans une démarche de développement durable via :

UN LABEL
"TERRITOIRE
DURABLE
- UNE COP
D'AVANCE"



UN
TROPHÉE
"UNE COP
D'AVANCE"



Qui peut participer ?

SUR LE TERRITOIRE
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR :



- Communes
- Communautés de communes
- Communautés d'Agglomérations
- Métropoles
- Territoires des Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial

Comment participer ?

Pour candidater, vous êtes invité à :



Remplir le questionnaire ci-après.

Il permettra de recenser les actions et les démarches mises en place par la collectivité en matière de développement durable à travers 30 questions portant sur 8 thèmes différents.



Joindre les documents demandés



Renvoyer le dossier à cette adresse :

labelcopdavance@arpe-paca.org



N'oubliez pas de **TÉLÉCHARGER LE MODE D'EMPLOI** qui détaille les modalités de participation sur territoires-durables-paca.org



DATE LIMITE DE RECEPTION DE VOS CANDIDATURES

✓ 12 juillet 2018

POUR TOUTES VOS QUESTIONS CONTACTEZ :

ARPE -
Agence Régionale Pour l'Environnement
Service Ecodéveloppement et projets territoriaux

Maxence Coulon,
chargé de mission Territoires Durables
Tel : 04 42 90 90 60
labelcopdavance@arpe-paca.org

Au sommaire

Présentation de votre collectivité et de votre territoire.....	1
Vos politiques et actions en matière de développement durable.....	4
AMBITION 1 : Mettre en œuvre une démarche territoriale de développement durable.....	5
AMBITION 2 : Aménager un territoire durable.....	10
AMBITION 3 : Soutenir la transition énergétique du territoire et s'adapter aux changements climatiques.....	15
AMBITION 4 : Accompagner le développement des nouvelles mobilités et des déplacements doux.....	20
AMBITION 5 : Favoriser l'économie responsable et circulaire.....	25
AMBITION 6 : Valoriser et préserver la biodiversité, l'eau et les ressources naturelles.....	30
AMBITION 7 : Promouvoir une alimentation durable.....	34
AMBITION 8 : Favoriser l'écocitoyenneté, la santé et vivre ensemble.....	38

Présentation de votre collectivité et de votre territoire

Votre collectivité

Nom de la collectivité	
Site internet	
Nom de l'intercommunalité et du CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial)	
Nombre d'habitants	
Nombre d'agents	
Maire ou Président	
REFERENT POLITIQUE (Nom, fonction et coordonnées)	
REFERENT TECHNIQUE (Nom, fonction et coordonnées)	
COMPETENCES de l'intercommunalité (urbanisme, mobilité, développement économique, GEMAPI, environnement, déchets, action sociale, voirie...)	

Votre territoire

Quelles sont ses caractéristiques de votre territoire? (situation géographique, Nombre d'hectare, activités économiques)

Quels sont les faits marquants en matière de développement durable de votre territoire (biodiversité, eau, énergie, économie verte, écotourisme...)?

Joindre une ou plusieurs cartographies

Vos politiques et actions en matière de développement durable



Repères

 **OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs



Région SUD, une COP d'avance

[Lien Objectifs de Développement Durable](#)

Axe 5 : Bien vivre en PACA ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

AMBITION 1 : Mettre en œuvre une démarche territoriale de développement durable

Ce chapitre cherche à mettre en exergue les actions que votre collectivité met en œuvre pour intégrer les différents enjeux de développement durable dans l'ensemble de ses politiques et pratiques ainsi que d'inciter les acteurs de son territoire à agir.

1.1 Votre collectivité met-elle en place une démarche territoriale de développement durable (Agenda 21, charte de développement durable, DDmarche, Flocon vert, ...)? A-t-elle formalisé cette démarche?

Préciser les actions mises en œuvre (calendrier, état d'avancement et résultats)

Merci de joindre le(s) document(s) : plan d'actions, bilan.

Exemples d'actions

- Mise en place d'une délégation DD et/ou création d'un poste DD
- Formalisation d'une stratégie et d'un plan d'actions développement durable (Agenda 21, charte DD...)
- Evaluation (outil de suivi, indicateurs), réalisation d'un rapport de DD
- Existence d'une ou d'instances de suivi et de partage de la démarche DD
- Intégration de la démarche de développement durable au projet de mandat ou de territoire, etc.

1.2 Votre collectivité développe-t-elle des dynamiques de concertation et de partenariats ?

Les actions liées à l'éducation et la formation à l'environnement sont traitées dans l'ambition 8/question 8.1.

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Soutien aux actions DD des acteurs du territoire (appel à projets, mise à disposition ...)*
- *Soutien aux dynamiques portées par les citoyens*
- *Recherche de cohérence des politiques DD aux différentes échelles : mise en place d'actions avec d'autres collectivités de son territoire*
- *création d'espace de co-construction de projet avec divers acteurs : Fabrique de projets, forum ouvert*
- *Démarche de prospective partagée (ateliers du futur, vision +21...)*
- *Modes de financements innovants (financement participatif, tiers financement, CEE, etc)*

1.3 Votre collectivité mène-t-elle une démarche d'exemplarité interne et/ou met-elle en place une organisation interne innovante (démarche de projet) ?

Les actions liées aux achats responsables sont traitées dans l'ambition 5/question 5.4.

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Elaboration d'un plan de formation au développement durable et ou sensibilisation pour les agents et les élus*
- *Prévention, tri et recyclage des déchets de la collectivité (papier, cartouches....)*
- *Mise en place d'un groupe d'éco-agents*

- *Plan de Déplacements Domicile travail Mise en place d'une démarche écoresponsable de l'administration ou Agenda 21 interne ou Système de management environnemental (ISO 14000): ou Ecoburo, création d'une cellule dédiée, réseau d'éco-agents, etc.*

1.4 Votre collectivité utilise-t-elle les nouvelles technologies pour améliorer l'information des citoyens, la mise en lien des initiatives, réduire l'impact sur l'environnement ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Mise en place d'une plateforme de covoiturage / de mobilité douce*
- *Création d'une plateforme d'échanges de service*
- *Dématérialisation des démarches*
- *Création d'un forum citoyen*
- *Mise en place d'un schéma numérique, d'une couverture numérique*

Etc

Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans concernant la mise en œuvre d'une démarche territoriale de développement durable?



Repères

 **OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N°11 : Villes et communautés durables



Région SUD, une COP d'avance

Axe 5 : Bien vivre en PACA

AMBITION 2 : Aménager un territoire durable

Ce chapitre vise à mettre en avant les démarches que votre collectivité met en œuvre pour intégrer les principes de développement durable dans les politiques d'urbanisme (PLU, SCOT, opérations d'aménagement, bâti).

2.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière d'aménagement durable ?

- Démarche « Approche Environnementale de l'Urbanisme » (AEU) sur les documents de planification
- Démarche Ecoquartier et/ou Quartier Durable Méditerranéen
- Le Parcours et le label régional "Parc + - qualité et performance au cœur des parcs d'activités"
- Démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM)
- Autres : _____

Précisez (état d'avancement, calendrier)

Merci de joindre le(s) document(s)

2.1 Votre collectivité intègre-t-elle les principes de développement durable dans les documents d'urbanisme (SCOT,PLU) et de quelle manière ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- Réalisation d'études complémentaires ciblées sur l'énergie, les continuités écologiques (inventaires faunistiques et floristiques), sur la ressource en eau (quantité et qualité disponible)...
- Associer le syndicat de gestion des eaux, les gestionnaires d'espaces naturels.; à la démarche
- Identifier et cartographier les réservoirs et corridors écologiques, en concertation avec les acteurs de l'environnement
- Règlement favorable à la densification des dents creuses
- Règlement favorable aux constructions exemplaires du point de vue énergétique et environnemental
- Annexer au PLU un cahier de recommandations environnementales
- Mise en place des outils de protection règlementaires adaptés pour la préservation des espaces de nature et agricoles (zone N, ER, EBC, OAP TVB ...) dans les documents d'urbanisme
- OAP liée aux modes de déplacements doux
- Articulation de la démarche d'urbanisme avec la démarche de DD

2.2 Votre collectivité intègre-t-elle les principes de développement durable dans les opérations d'aménagement ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- Réalisation de certains aménagements dans le cadre du label Eco-quartier
 - Intégration du projet d'aménagement dans son environnement (grand paysage, architecture locale)
 - Limiter l'imperméabilisation des sols pour limiter le phénomène d'inondation
 - Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (noues, bassins de rétention, revêtements poreux, tranchées drainantes, jardins de pluie, traitement par filtres plantés de roseaux...)
 - Trames vertes et bleues
 - Réseaux électriques intelligents pour gérer les flux d'énergie et d'eau (eau potables, eaux usées, arrosage)
- Application des principes d'éco-quartier à tous les aménagements de la collectivité
- Charte « chantier à faibles nuisances » ou « chantier vert »
- Accompagnement des constructeurs via un Cahier de recommandations environnementales, paysagères et architecturales ou la mise en place d'un référentiel d'aménagement durable, Etc.

2.3 Votre collectivité favorise-t-elle l'aménagement et la requalification des zones d'activités ?

Les actions liées à la gestion durable d'une zone d'activités sont traitées dans l'ambition 5/question 5.1.

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- o Soutien à la mise en place d'une animation de zone*
- o Arrêt de l'accueil des structures commerciales dans la zone*
- o Projet de réhabilitation de la zone en lien avec le projet urbain en intégrant les principes de développement durable*
- o Elaborer une charte paysagère et écologique pour les constructions dans les quartiers d'activités*
- o Promouvoir la démarche RSE et le management environnemental auprès des entreprises (gestion raisonnée des espaces verts, de la ressource en eau, des déchets, etc)*
- o Encourager le développement d'actions collectives (énergie, déchets...) et de services mutualisés dans les parcs d'activités*

Etc

2.4 Votre collectivité intègre-t-elle les principes de développement durable dans les bâtiments et la voirie ?


Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions


- *Construction ou réhabilitation de bâtiments publics suivant la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (matériaux biosourcés ou de réemploi, confort d'été, gestion de l'eau, végétalisation, orientation bioclimatique, ...)*
- *Intégration de la biodiversité dans le bâtiment (vitrage pour oiseaux, nichoirs, végétalisation..)*
- *Récupération des eaux pluviales et utilisation dans le bâtiment (Arrêté du 21 août 2008)*
- *Intégration de l'Analyse du Cycle de Vie dans les marchés liés aux bâtiments publics*
- *Charte de qualité environnementale pour les promoteurs et constructeurs privés*
- *Sensibilisation des particuliers à l'utilisation de bâtiments performants (livrets d'accueil, affiches...)*
- *Charte « chantier à faibles nuisances » ou « chantier vert » Etc*

Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans concernant l'aménagement durable de votre territoire?

AMBITION 3 : Soutenir la transition énergétique du territoire et s'adapter aux changements climatiques




Repères

 **Objectifs de Développement Durable**
ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

N°7 : Energie propre et d'un coût abordable

N°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

 **Région SUD, une COP d'avance**

Axe 2 : Une neutralité carbone

3.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière de transition énergétique?

- Plan Climat territorial
- Démarche Territoire à Energie positive pour la croissance verte
- Label Cyt'ergie
- Autres : _____

Précisez (état d'avancement, calendrier)

Merci de joindre le(s) document(s)

3.1 Votre collectivité met-elle en place des actions pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public et privé (particuliers, entreprises, logements sociaux...) ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Création d'un poste Econome de flux ou conseil énergie partagé*
- *Suivi des consommations*
- *Diagnostic pour évaluer la performance énergétique du parc bâti existant et réaliser des travaux (remplacement des modes de chauffage, isolation, éclairage LED...)*
- *éclairage public énergétiquement performant et respectueux de la vie nocturne, mise en place d'une charte d'éclairage*
- *Construction de bâtiments innovants (bâtiment passif, BEPOS)*
- *Optimisation de la consommation énergétique de la station d'épuration (step) voire création d'une step à filtre plantés de roseaux ou d'une step à énergie positive*
- *Développement des smartgrid (réseaux intelligents) pour gérer et réduire la consommation d'énergie*
- *Conseil et orientations des particuliers (Espace Info Energie, Agence Locale de l'Energie et du Climat, Plateforme Locale de la Rénovation Energétique,...)*
- *programmes de soutien financier à la rénovation thermique (OPAH, Programme d'Intérêt Général)*
- *Information/formation des jeunes publics, des professionnels, des agents.*

Etc

3.2 Votre collectivité développe-t-elle les énergies renouvelables (EnR) ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Evaluation des potentiels et définition d'une stratégie de déploiement d'un mix énergétique renouvelable*
- *Développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de la collectivité (photovoltaïque, éolien, micro-hydraulique, bois)*
- *Développement de la méthanisation des boues de stations d'épuration ou autres déchets pour produire de l'électricité, de la chaleur, du biogaz*
- *Soutien aux projets privés d'ENR via un accompagnement technique et financier (prime)*
- *Etude du potentiel de création ou de renforcement de réseau de chaleur ENR*
- *Soutien à la création d'une société coopérative favorisant le financement participatif des projets d'énergie renouvelable*
- *Production de biomasse (bois, roseaux..) pour valorisation énergétique*

Etc

3.3 Votre collectivité met-elle en place des actions pour lutter contre la précarité énergétique ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Kits d'économie d'énergie*
- *Accompagnement technique et financier pour les ménages précaires*
- *Eco-conditionnalité des aides pour les bailleurs sociaux -*
- *« lanceurs d'alerte » (travailleurs et bailleurs sociaux, agences immobilières, notaires...) pour repérer les publics en situation de précarité énergétique ou face à des situations climatiques extrêmes -*
- *Mise en place d'un SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) pour formaliser le repérage et le conseil personnalisé –*

Etc

3.4 Votre collectivité mène-t-elle des actions d'adaptation au changement climatique du territoire?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Réaliser un diagnostic de vulnérabilité du territoire aux horizons 2030, 2050, 2100. Par exemple : la reprise des zones inondables, la détermination des îlots de chaleur, l'exposition aux tempêtes, le zonage des terrains à risque de retrait-gonflement, les volumes en eau utilisables*
- *Appuyer les études de vulnérabilité des bâtiments aux risques naturels (inondations, retrait-gonflement d'argile)*
- *Identifier des lieux de refuges en cas de canicules*
- *Intégration des risques d'inondations et de canicule dans le PLU (voir paragraphe Aménagement)*
- *Promouvoir et soutenir les entreprises/ industries ayant développé un plan d'action face aux risques naturels*

Etc

Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour soutenir la transition énergétique et lutter contre le changement climatique?

AMBITION 4 : Accompagner le développement des nouvelles mobilités et des déplacements doux



Repères



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

N°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Région SUD, une COP d'avance

Axe 1 : L'éco-mobilité

4.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière de déplacements doux?

- Volet Déplacement du Plan Climat territorial
- Plan de Déplacements Urbain [non réglementaire]
- Schéma directeur des modes actifs [schéma modes doux ou plan vélo]
- Plan de Déplacements Administration (PDA) [non réglementaire]
- Autres : _____

Précisez (état d'avancement, calendrier)

Merci de joindre le(s) document(s)

4.1 Votre collectivité met-elle en œuvre des aménagements et une réglementation locale en faveur des modes doux, des transports collectifs, de l'accessibilité et de l'intermodalité ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Optimisation des transports en commun (fréquence, amplitudes horaires, itinéraires, billet combiné intermodal...)*
- *Plan d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite*
- *Limitation de la vitesse du trafic dans certaines zones (zones 30)*
- *Aménagement d'une aire de covoiturage et mettre en place des incitations (emplacements réservés, gratuité du stationnement dans les parcs relais...)*
- *Aménagements pour les transports collectifs (TCSP avec voies dédiées, priorité aux feux...)*
- *Mise en place de pôles intermodaux*
- *Mise en place d'actions de sensibilisation aux modes doux*
- *Développement de pistes cyclables, de vélos routes, de l'hippomobilité, le zonage vignette crit'air, le contre-sens cyclables..*
- *Suivi de la qualité de l'air extérieur*

Etc

4.2 Votre collectivité ou ses partenaires proposent-ils de nouveaux services à la mobilité raisonnée ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Réalisation d'un schéma de mode doux ou Plan vélo (box et stationnements, supports sur les bus, financements particuliers, signalétique adaptée et indication des temps de parcours,...)*
 - *Mise en place d'un pédibus*
 - *Expérimentation du transport à la demande (TAD)*
 - *Proposer des vélos en libre-service*
 - *Encourager la mobilité électrique (subventions à l'acquisition de véhicules et/ou vélos électriques, implantation de bornes de recharge...)*
 - *Implanter une station d'autopartage*
 - *Permettre la gratuité des transports en commun ponctuelle ou définitive*
- Etc*

4.3 Votre collectivité gère-t-elle sa flotte de véhicules durablement ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Formation des agents à l'éco-conduite*
- *Optimisation de la flotte de véhicules de la collectivité et acquisition de véhicules moins polluants*
- *Mutualisation de véhicules avec d'autres collectivités*
- *Stratégie de mobilité efficace (choix du mode ou du type de véhicule en fonction du trajet et de la distance à effectuer) (économie de la fonctionnalité)*
- *Mise en place du télétravail*
- *Mise en place d'un PDA*

Etc

4.4 Votre collectivité propose-t-elle des solutions permettant d'assurer la livraison du dernier km (logistique urbaine) ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Mettre en place une réglementation du stationnement pour les livraisons*
- *Contrôler le bon fonctionnement des heures de livraison*
- *Expérimenter la voirie multi-usages pour proposer des emplacements modulaires dont la vocation évolue selon les heures (stationnement, circulations douces et livraison...)*
- *Développer des partenariats avec des entreprises spécialisées dans la livraison du dernier km « propre » (services de portage d'achats à domicile en vélo/véhicules électriques, exemple de Proxi-Pousse à Marseille)*

Etc

Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour accompagner le développement des nouvelles mobilités et des déplacements doux?



Repères

 **OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N°8 : Travail décent et croissance économique

N°10 : Industrie, innovation et infrastructures

N°12 : Consommation et production responsables



Région SUD, une COP d'avance

Axe 3 : Un moteur de croissance

AMBITION 5 : Favoriser l'économie responsable et circulaire

5.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière d'économie locale responsable ?

- Démarche "Commerces engagés"
- Démarche territoriale d'économie circulaire (démarche d'écologie industrielle et territoriale)
- Territoire « Zero déchet, Zero gaspillage »
- Démarche "Achats responsable" ou Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable
- Label "Territoire de commerce équitable"
- Autres : _____

Précisez (état d'avancement, calendrier)

Merci de joindre le(s) document(s)

5.1 Votre collectivité soutient-elle le développement d'une économie verte et circulaire ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Sensibilisation des entreprises aux pratiques environnementales (diffusion d'un guide de bonnes pratiques, formations RSE, diffusion des chartes et labels...)*
- *Redynamisation du centre-ville pour favoriser l'économie locale et limiter les déplacements*
- *Accompagnement des démarches RSE (label commerce engagé, parcours RSE PACA...)*
- *Stratégie d'accueil des éco-entreprises et de structuration des filières vertes*
- *Développement du tourisme durable (parcours éco-touristique)*
- *Soutien à l'innovation (appels à projets, pôles de compétitivité, pépinières d'entreprises...)*
- *Mise en place d'un projet d'économie circulaire territoriale : étude des flux de déchets, énergie, eau, et bouclage des flux locaux*
- *Aide à la synergie entre entreprises notamment sur les zones d'activités*
- *Sur les zones d'activités : animation de zone, solutions de transports, gestion collective des déchets, démarche d'écologie industrielle et territoriale*

Etc

5.2 Votre collectivité utilise-t-elle la réduction et la valorisation des déchets pour créer une économie circulaire locale ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Mener des actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage (programme local de prévention des déchets ...) -*
- *Dons de poules pour réduire les déchets organiques des ménages*
- *Distribuer des composteurs individuels aux habitants et lancer des opérations de compostage collectif (écoles, EHPAD...)*
- *Monter des partenariats avec les commerces (opération commerces engagés) et la grande distribution (zéro emballage)*
- *Soutenir la création de structures de réemploi et favoriser la réparation (ressourceries, recycleries, repair cafés...)*
- *Mettre en place une tarification incitative des déchets*
- *Monter des projets de valorisation énergétique des déchets organiques (méthanisation) avec des déchets agricoles, des boues de stations d'épuration ou autres*

Etc

5.3 Votre collectivité soutient-elle le développement de l'économie collaborative et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ?

Les circuits courts liés à l'agriculture sont traités Ambition n°7.

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Création d'une monnaie locale (en PACA, la Roue)*
- *Valorisation des structures d'ESS (café des initiatives, marché des producteurs solidaires, présentations de projets ESS dans le cadre d'évènements locaux, informations dans les clubs ou réseaux d'entreprises...)*
- *Participation à une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)*
- *Mettre en œuvre et développer des dynamiques territoriales de coopération économique (PTCE)*

Etc

5.4 Votre collectivité intègre-t-elle le développement durable dans sa commande publique ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Introduction de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics*
- *Sensibilisation/formation des agents aux achats durables*
- *Organisation de réunion d'information auprès des fournisseurs pour les connaître et présenter la démarche d'éco-achat de la collectivité*
- *Développement d'achats de produits labellisés : réflexion sur le coût global et cycle de vie des produits*
- *Développement de groupement d'achats, de marchés allotis...*
- *Inciter les fournisseurs à s'engager dans des démarches de type ISO 14001 Etc*

Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour favoriser une économie responsable et circulaire?



Repères

 **OBJECTIFS**  DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

N°6 : Eau propre et assainissement

N°14 : Vie terrestre

N°15 : Vie aquatique



Région SUD, une COP d'avance

Axe 4 : Un patrimoine naturel préservé

AMBITION 6 : Valoriser et préserver la biodiversité, l'eau et les ressources naturelles

6.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière de préservation de la biodiversité ?

- Plan Biodiversité
- Label « Ville Nature » et « concours Capitale de la biodiversité »
- Label "Terre Saine"
- Contrat de milieux (rivière, de baie...)
- Autres : _____

Précisez (état d'avancement, calendrier)

Merci de joindre le(s) document(s)

6.1 Votre collectivité gère-t-elle durablement les espaces verts et de nature ?

La prise en compte de la biodiversité dans le Plu et le SCOT est traitée Ambition n°2.

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Développement des espaces de nature en ville (mise en valeur des cours d'eau, espaces verts, jardins familiaux et partagés, toitures et façades végétalisés, forêts, mails plantés, cœurs d'îlots ...)*
- *Mise en place une gestion durable des espaces verts*
- *Labellisation PEFC des forêts*
- *Pose d'installations favorables à la faune sur les bâtiments (nichoirs, hôtels à insectes, ruchers...)*
- *Réalisation d'un atlas de la biodiversité communal, dispositif de suivi-évaluation de la biodiversité locale*
- *Mise en place d'écoponts ou écoducs pour permettre le franchissement des routes à certaines espèces*
- *Mise en place d'outils contractuels (bail emphytéotique, contrat Natura 2000, convention de gestion...)*
- *Organisation d'animations pédagogiques permettant la sensibilisation des jeunes publics, des habitants*

Etc

6.2 Votre collectivité met-elle en place des actions pour assurer une gestion raisonnée de l'eau ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Sensibilisation de la population aux économies d'eau et favoriser l'évolution des comportements (distribution de kits, communication, ...)*
- *Contrôle du réseau d'eau*
- *Incitation à l'acquisition de systèmes de récupération et stockage des eaux pluviales (communication, règlement d'urbanisme...)*
- *Sensibilisation des agriculteurs aux techniques d'irrigation économes (goutte à goutte, cultures économes en eau...)*
- *Réutilisation des eaux usées pour les usages non potables (nettoyage du matériel, chasses d'eau...)*
- *Réutilisation des eaux de pluies, des eaux de piscine*
- *Tarifcation équitable de l'eau (principe du consommateur-payeur)*
- *Suivi de la qualité des eaux de baignade*

Etc

6.3 Votre collectivité anticipe-t-elle les risques et pollutions ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Optimisation du traitement des eaux usées*
- *Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement*
- *Gestion des rejets industriels via des conventions de rejets*
- *Développement dans le cadre de partenariat, des dispositifs d'observation et de surveillance des pollutions*
- *Valorisation les zones inondables pour des usages de loisirs*
- *Mettre en place des dispositifs de surveillance et d'alerte en cas de crises (incendies, inondations, pollution de l'air...)*
- *Mettre en place des plans de prévention du bruit*
- *Mettre en place des actions de sensibilisation aux risques*

Etc

Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour valoriser et préserver la biodiversité, l'eau et les ressources naturelle?



Repères

 **OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N°2 : Faim zéro



Région SUD, une COP d'avance

Axe 5 : Bien vivre en PACA

AMBITION 7 : Promouvoir une alimentation durable

7.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière d'alimentation durable ?

- Label "Mon restau responsable »
- Label "Ecocert en cuisine"
- Projet alimentaire territorial (PAT)
- Projet de développement de l'agriculture biologique
- Autres : _____

Précisez (état d'avancement, calendrier)

Merci de joindre le(s) document(s)

7.1 Votre collectivité soutient-elle la production agricole locale responsable ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Identification des friches et des terres arables disponibles permettant de mettre en œuvre une politique de reconquête agricole*
- *Protection des terrains disponibles par des outils réglementaires (zones A dans le PLU, PAEN, ZAP...)*
- *Sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques environnementales (MAEt, agroécologie...) et aux labels de qualité (AB, label rouge...)*
- *Aider à l'installation d'agriculteurs bio (pépinière agricole...)*
- *Développement des marques collectives (Bienvenue à la ferme, Marchés des producteurs de pays, ...)*

Etc

7.2 Votre collectivité développe-t-elle les circuits courts de proximité et les produits de qualité ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Identification des producteurs locaux pour favoriser l'approvisionnement de la restauration scolaire et collective en circuits courts*
- *Organisation d'une foire agricole pour permettre aux habitants de connaître les producteurs locaux (exposition, dégustation...)*
- *Soutien à la création de drive*
- *Soutien aux Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP)*
- *Création d'une ferme communale*
- *Création d'une légumerie*
- *Mise en place d'un réseau de producteurs locaux et diffusion d'un catalogue des artisans et producteurs locaux auprès des habitants*
- *Centralisation de circuits courts via une plateforme d'approvisionnement : mise en relation des acheteurs publics (collectivités, établissements scolaires, crèches, hôpitaux...) et producteurs locaux (exemple : AgriLocal84)*

Etc...

7.3 Votre collectivité met-elle en place une restauration collective durable?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions

- *Etablir un cahier des charges incluant des produits de qualité et en circuits courts de proximité pour la restauration collective*
- *Lutte contre le gaspillage alimentaire*
- *Compostage des bio-déchets*
- *Sensibilisation des convives aux produits de qualité et de saison*
- *Formation des cuisiniers à la cuisine en produits frais, de saison*
- *Création de jardins pédagogiques dans les écoles*

Etc..

Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour promouvoir une alimentation durable?

AMBITION 8 : Favoriser l'écocitoyenneté, la santé et vivre ensemble

8.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière d'écocitoyenneté, de santé ou de lien social ?

- Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Plan territorial Santé Environnement
- Plan local Santé
- Autres : _____

Précisez (état d'avancement, calendrier)

Merci de joindre le(s) document(s)



Repères

 **OBJECTIFS**  DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

N°3 : Santé et bien-être

N°4 : Education de qualité

N°10 : Réduction des inégalités

N°12 : Consommation et production responsables



Région SUD, une COP d'avance

Axe 5 : Bien vivre en PACA

8.1 Votre collectivité met-elle en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions :

- *Diffusion d'outils pédagogiques aux habitants (kit économies d'énergie, kit économies d'eau...)*
- *Appui aux écoles pour leur démarche DD : Ecoécole, E3D, Agenda 21 scolaires...*
- *Défis Famille à Energie positive, Défi Famille Zéro Déchets*
- *Ambassadeurs de la mobilité, Ambassadeurs du tri...*
- *Création de sentiers de découverte du patrimoine et de sensibilisation au développement durable*
- *Organisation ou soutien d'éco-manifestation (appui technique et financier aux éco-manifestations, guide de bonnes pratiques)*
- *Organiser des évènements sur le DD à l'occasion de la semaine du DD, de la mobilité, etc*
- *Elaborer un plan de communication auprès du grand public sur l'écocitoyenneté (conférences, projection de films...)*

Etc

8.2 Votre collectivité mène-t-elle des actions préventives en matière de santé ?

Les actions de santé liées à l'alimentation sont traitées dans l'ambition 7.

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions :

- *Création d'une mutuelle de village*
- *Formation des jardiniers amateurs aux pratiques durables (zero pesticides, permaculture...)*
- *Mise en place de périmètres de protection de tous les points d'alimentation en eau potable*
- *Mise en place d'un plan de protection contre le bruit*
- *Prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans la gestion, la rénovation ou la construction de bâtiments (produits de nettoyage écolabellisés, revêtement murs et sols non toxique*
- *Observatoire citoyen de la qualité de l'air (suivi des lichens)*

Etc

8.3 Votre collectivité favorise-t-elle l'insertion sociale et professionnelle ?

Les actions d'économie sociale et solidaire sont traitées dans l'ambition 5.

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions :

- *Journées de recrutement « job dating » ou forum emploi*
 - *Clauses sociales dans les marchés publics*
 - *Création d'une épicerie solidaire*
 - *Jardins solidaires*
 - *Démarche Zéro chômeur longue durée*
- Etc*

8.4 Votre collectivité réalise-t-elle des actions favorisant la cohésion sociale en s'appuyant sur la valorisation du patrimoine local, l'interculturel, l'intergénérationnel et la solidarité territoriale ?

Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)

Exemples d'actions :

- *Mise à disposition de services liés à la santé, à la culture et aux sports*
- *organisation de carnaval, fête de la transhumance, ...*
- *rénovation de vieux bâtis (restanques, moulin, lavoir...) emblématiques*
- *Mixité sociale et intergénérationnelle dans les quartiers (logements pour personnes âgées accompagnées foyer pour jeunes travailleurs, logements sociaux en accession...)*
- *Habitat intergénérationnel*
- *Rencontres culturelles entre jeunes et personnes âgées –*
- *Création des lieux de rencontre et des aménagements favorisant le lien social (bistrot de pays, espaces récréatifs, jeux pour enfants, espace de jardinage...)*

Etc

Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour favoriser l'écocitoyenneté, la santé et le bien vivre ensemble ?